

Ramassage des encombrants et des monstres.

Tous les premiers mardi des mois de :

Zone 1 : janvier, avril, juillet, octobre

RN76 (côté pairs) et à l'est de la RN76

Zone 2 : février, mai, août, novembre

à l'intérieur de la zone comprise entre la rue des Verdins (n° impairs), la RN 76 (côté impairs), le CD 60, l'avenue du Général de Gaulle (n° impairs)

Zone 3 : mars, juin, septembre, décembre

côté ouest de l'avenue du Général de Gaulle (n° pairs), rue des Verdins (côté pairs), N 76 (côté impairs)

Nord

